

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

LES MEILLEURS POPI | Version du 13 octobre 2026 | Impression, enseignes, signalétique, covering, marquage textile et objets personnalisés

Identification du vendeur. SAS Les Meilleurs Popi. Siège social : 12 rue principale, 51700 Vandières. Agence physique : 72A avenue de Château-Thierry, 02400 Brasles. SIREN : 983 041 534. SIRET : 98304153400014. Immatriculation : 983 041 534 RCS de Reims. TVA intracommunautaire : FR52983041534. E-mail : contact@lesmeilleurspopi.com.

ARTICLE 1 — Champ d'application et documents contractuels

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les ventes de produits et prestations réalisées par Les Meilleurs Popi auprès des clients professionnels et consommateurs, sous réserve des dispositions impératives applicables à ces derniers. Elles sont communiquées avant la conclusion du contrat et peuvent être consultées avec le devis ou le bon de commande. Toute condition particulière acceptée expressément par écrit prime les présentes CGV pour les seuls points concernés. Le devis, les spécifications techniques et le bon à tirer (BAT) validé définissent la commande.

Pour les relations entre professionnels, les CGV sont établies au regard de l'article L. 441-1 du Code de commerce. La passation d'une commande ne dispense pas le vendeur des informations précontractuelles légalement dues au consommateur (articles L. 111-1 et suivants du Code de la consommation).

ARTICLE 2 — Devis, prix et formation de la commande

Les devis précisent, selon la prestation, les produits, quantités, supports, dimensions, finitions, prestations de pose ou de livraison et le prix. Leur durée de validité est celle qui figure sur le devis ; à défaut, le prix est à reconfirmer avant acceptation. Les prix sont exprimés hors taxes et toutes taxes comprises selon la qualité du client et la réglementation ; les frais de transport et de pose sont indiqués lorsqu'ils s'appliquent. Une modification après acceptation donne lieu, si nécessaire, à un devis complémentaire.

La commande devient ferme à réception de l'acceptation écrite du devis ou du bon de commande par le client et de l'acompte prévu à l'article 3, sous réserve des droits légaux de rétractation. Les délais de réalisation courent, selon les cas, après réception de tous les éléments utiles, de l'acompte et de la validation du BAT.

ARTICLE 3 — Acompte, paiement et facturation

Sauf accord écrit contraire, un acompte de 50 % du montant de la commande est exigé dès la commande, sans seuil minimum. Le solde est payable à la livraison, au retrait ou à l'achèvement de la prestation, sauf échéance différente expressément prévue sur le devis ou la facture. La production peut ne pas être lancée tant que l'acompte, les éléments techniques et le BAT requis ne sont pas reçus.

Pour les clients professionnels, tout retard entraîne, sans rappel préalable, des pénalités calculées sur les sommes échues au taux de refinancement de la Banque centrale européenne majoré de 10 points de pourcentage, déterminé conformément à l'article L. 441-10 II du Code de commerce, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (articles L. 441-10 et D. 441-5). Une indemnisation complémentaire peut être réclamée sur justificatifs si les frais de recouvrement réellement engagés excèdent 40 €. Les délais de paiement particuliers convenus avec les professionnels demeurent soumis aux plafonds légaux de l'article L. 441-10.

En cas d'impayé, après information du client et sous réserve des dispositions impératives applicables, Les Meilleurs Popi peut suspendre l'exécution des commandes non encore réalisées ou refuser de nouvelles commandes jusqu'à régularisation. Pour les consommateurs, seules les conséquences légalement autorisées d'un retard de paiement peuvent être appliquées.

ARTICLE 4 — BAT, fichiers et validation technique

Un BAT peut être transmis au client pour validation, notamment pour les enseignes, impressions, textiles, adhésifs et supports personnalisés. Le client doit vérifier attentivement textes, orthographe, coordonnées, dimensions, couleurs annoncées, quantités, emplacements de marquage et visuels. La validation écrite du BAT, y compris par e-mail, vaut accord sur les éléments qu'il présente et autorise le lancement en fabrication.

Une correction demandée après validation est soumise à faisabilité, à l'état d'avancement et à d'éventuels frais supplémentaires. La validation du BAT ne supprime ni les obligations légales de conformité du vendeur ni sa responsabilité pour une erreur de fabrication non conforme au BAT accepté. Les couleurs peuvent présenter des écarts raisonnables liés aux écrans, matières et procédés, sans préjudice des caractéristiques expressément garanties.

ARTICLE 5 — Fourniture des contenus et droits de reproduction

Le client garantit détenir les autorisations nécessaires à l'utilisation des textes, images, photographies, logos, marques et fichiers qu'il remet. Il signale les contraintes de qualité, de résolution et de droits d'auteur connues. Le vendeur peut refuser l'utilisation d'un contenu manifestement illicite et signaler un défaut technique susceptible d'affecter le résultat. Cette clause n'exclut pas les responsabilités propres de chaque partie.

ARTICLE 6 — Créations graphiques et propriété intellectuelle

Les maquettes, projets, fichiers de travail, dessins et créations originales conçus par Les Meilleurs Popi restent, sauf cession expresse et écrite des droits patrimoniaux concernés, la propriété de leurs titulaires dans les limites prévues par le Code de la propriété intellectuelle (notamment articles L. 111-1 et L. 131-3). Le paiement d'une prestation graphique ou d'un support imprimé ne vaut pas automatiquement cession du fichier source ni des droits de reproduction, de modification ou d'exploitation au-delà de l'usage convenu. Toute cession éventuelle devra préciser les droits cédés, leur destination, leur durée et leur territoire.

ARTICLE 7 — Délais, retrait, livraison et transport

Les délais indicatifs sont communiqués au devis ou à la confirmation de commande ; les délais fermes expressément convenus restent applicables. Les retards imputables à une absence de réponse, à des documents manquants ou à une modification client peuvent décaler la réalisation après information du client. Les droits du consommateur en matière de délivrance et de résolution pour retard restent intégralement préservés (articles L. 216-1 et suivants du Code de la consommation).

Les modalités et frais de retrait, de transport et de livraison sont convenus lors de la commande. Le transfert des risques au consommateur suit les règles impératives de l'article L. 216-2 du Code de la consommation : en principe lors de la prise de possession physique du bien par le consommateur ou le tiers désigné par lui, hors transporteur proposé par le vendeur. Pour les professionnels, le transfert des risques est précisé au devis ou, à défaut, s'apprécie selon les règles légales applicables.

ARTICLE 8 — Pose, accès au chantier et supports

Pour une prestation de pose, le client garantit l'accès aux lieux à la date convenue et communique les informations utiles sur le support, les réseaux, les restrictions d'accès, les autorisations administratives et les contraintes de sécurité. Les prestations non prévues (préparation d'un mur dégradé, réparations, nacelle, électricité, dépose imprévue, etc.) peuvent faire l'objet d'un devis complémentaire accepté avant réalisation. Les Meilleurs Popi reste responsable de ses propres obligations professionnelles et des dommages qui lui sont légalement imputables. Les autorisations d'enseigne ou de publicité extérieure sont à déterminer par écrit selon la répartition des démarches convenue.

ARTICLE 9 — Modifications et annulation

Une demande de modification ou d'annulation doit être adressée par écrit. Hors droit légal de rétractation et hors inexécution imputable au vendeur, toute annulation après commande peut entraîner la facturation des prestations réellement exécutées et des dépenses spécifiquement engagées, sous réserve de justification et de proportionnalité ; les sommes déjà versées sont imputées sur ces montants et l'éventuel excédent est remboursé. Aucune clause ne prive un consommateur de ses droits légaux, notamment en cas de défaut de délivrance ou de conformité.

ARTICLE 10 — Produits personnalisés et droit de rétractation

Pour les contrats conclus à distance ou hors établissement avec un consommateur, le droit de rétractation de 14 jours s'applique lorsqu'il est prévu par la loi (articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation), avec les informations et modalités légalement requises. Il existe notamment une exception pour les biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés (article L. 221-28, 3°). Cette exception ne s'étend pas automatiquement à toutes les prestations ou à tous les produits vendus par l'entreprise. Les modalités applicables et, si nécessaire, le formulaire type de rétractation doivent être remis au client avant la conclusion du contrat.

Certaines règles protectrices peuvent également s'appliquer à un contrat hors établissement conclu entre professionnels répondant aux conditions de l'article L. 221-3 du Code de la consommation.

La notice et le formulaire de rétractation figurent en annexe aux présentes CGV. Ils sont remis avant la conclusion des contrats pour lesquels ce droit existe.

ARTICLE 11 — Conformité, garanties et réclamations

Le client est invité à signaler rapidement toute erreur, casse, produit manquant ou difficulté, avec photographies et références de commande si possible, à contact@lesmeilleurspopi.com. Aucun délai contractuel de réclamation ne limite les garanties légales du consommateur. Le consommateur bénéficie, lorsque les conditions légales sont réunies, de la garantie légale de conformité (articles L. 217-3 et suivants du Code de la consommation) et de la garantie des vices cachés (articles 1641 et suivants du Code civil). La garantie légale de conformité des biens est en principe de deux ans à compter de leur délivrance. Les réparations, remplacements, réductions de prix ou résolutions sont mis en œuvre conformément à la loi.

Pour les professionnels, les défauts ou non-conformités sont examinés au regard du contrat, des règles de responsabilité contractuelle et des garanties légales applicables. Les Meilleurs Popi ne peut être exonérée par avance de sa faute lourde ou dolosive ni des responsabilités d'ordre public.

ARTICLE 12 — Réserve de propriété

Les biens vendus restent la propriété de Les Meilleurs Popi jusqu'au paiement complet du prix, conformément aux articles 2367 et suivants du Code civil. Lorsque les conditions légales sont réunies, cette réserve peut être opposée dans une procédure collective selon l'article L. 624-16 du Code de commerce, sous réserve notamment d'un écrit convenu au plus tard au moment de la livraison. Cette réserve de propriété ne modifie pas les règles impératives de transfert des risques applicables aux consommateurs.

ARTICLE 13 — Force majeure

Aucune partie n'est tenue responsable d'un manquement dû à un événement remplissant les conditions de la force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. Les parties s'informent dans les meilleurs délais et examinent les conséquences sur les délais et les prestations. Les effets de l'empêchement, temporaire ou définitif, sont ceux prévus par la loi.

ARTICLE 14 — Médiation de la consommation et litiges

En cas de difficulté, le client adresse d'abord une réclamation écrite à Les Meilleurs Popi, par e-mail à contact@lesmeilleurspopi.com ou par courrier à SAS Les Meilleurs Popi, 12 rue principale, 51700 Vandières, afin de rechercher une solution amiable.

Si la réponse ne permet pas de résoudre le litige, ou en l'absence de réponse dans un délai de deux mois, le client consommateur peut recourir gratuitement à la médiation de la consommation, conformément aux articles L. 612-1 et suivants du Code de la consommation, sous réserve des conditions de recevabilité applicables.

Médiateur désigné : Société Médiation Professionnelle (SMP). Adresse de saisine : Alteritae, 5 rue Salvaing, 12000 Rodez. Site internet : <https://www.mediateur-consommation-smp.fr/>.

Le consommateur peut saisir le médiateur par le formulaire disponible sur ce site internet ou par courrier à l'adresse ci-dessus. La demande doit être écrite, rédigée en français et accompagnée des pièces utiles ainsi que de la réclamation préalable. Elle doit être présentée dans un délai d'un an à compter de cette réclamation écrite auprès du professionnel. La médiation concerne les litiges de consommation ; elle ne s'applique pas aux litiges entre professionnels.

Les parties restent libres d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur. Le recours à la médiation ne prive pas le consommateur de la possibilité de saisir une juridiction compétente.

Le droit français s'applique, sans priver le consommateur des protections impératives dont il bénéficie. Pour les litiges avec les consommateurs, les juridictions compétentes sont celles désignées par les règles légales. Entre parties ayant toutes contracté en qualité de commerçant seulement, et sous réserve d'une stipulation très apparente acceptée par le cocontractant, compétence territoriale est attribuée aux juridictions compétentes du ressort du siège du vendeur (article 48 du Code de procédure civile).

ARTICLE 15 — Données personnelles

Les données communiquées pour établir un devis, gérer une commande ou facturer sont traitées aux seules fins nécessaires à ces opérations et au respect des obligations légales, selon les règles du RGPD et de la loi Informatique et Libertés. Les informations complètes sur les finalités, durées de conservation, droits et modalités de contact doivent être communiquées dans une notice de confidentialité adaptée à l'entreprise. Contact pour l'exercice des droits : contact@lesmeilleurspopi.com.

Annexe : notice et formulaire de rétractation pour les contrats concernés.

NOTICE DE RÉTRACTATION

Annexe aux CGV - contrats auxquels le droit légal de rétractation s'applique

Contrats concernés

Cette notice concerne les contrats conclus à distance ou hors établissement avec un consommateur lorsque le droit de rétractation existe. Une commande conclue à l'agence ne bénéficie pas automatiquement de ce droit. Les protections peuvent aussi s'appliquer aux contrats hors établissement entre professionnels dans les conditions de l'article L. 221-3 du Code de la consommation.

Délai et notification

Vous pouvez vous rétracter sans motif dans les 14 jours : à compter de la conclusion du contrat pour un service, ou de la réception du bien par vous ou un tiers désigné autre que le transporteur pour une vente. Pour plusieurs biens livrés séparément, le délai part de la réception du dernier bien ; pour un bien livré en lots ou pièces, du dernier lot ou de la dernière pièce ; pour des livraisons régulières, du premier bien. Le jour de départ ne compte pas ; une échéance un samedi, dimanche ou jour férié ou chômé est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Comment exercer votre droit

Avant l'expiration du délai, envoyez le formulaire joint ou toute déclaration exprimant clairement votre décision à SAS Les Meilleurs Popi, 12 rue principale, 51700 Vandières, ou à contact@lesmeilleurspopi.com. Le formulaire est facultatif ; aucun recommandé n'est exigé. Conservez une preuve de l'envoi.

Retour des biens

Renvoyez ou remettez les biens sans retard excessif, au plus tard 14 jours après la notification de votre décision, à l'agence Les Meilleurs Popi, 72A avenue de Château-Thierry, 02400 Brasles. Les coûts directs de retour sont à votre charge. Pour les biens ne pouvant normalement être renvoyés par la poste, leur coût de retour ou son estimation est communiqué avant la commande sur le devis. À défaut de l'information légalement requise, ces coûts ne sont pas à votre charge. Pour un contrat hors établissement, si les biens ont été livrés à votre domicile lors de la conclusion du contrat et ne peuvent normalement être renvoyés par la poste, Les Meilleurs Popi les récupère à ses frais. Une dépréciation due à des manipulations dépassant les vérifications nécessaires du bien peut engager votre responsabilité.

Remboursement

Les sommes versées, y compris les frais de livraison standard, sont remboursées dans les 14 jours de la notification, par le même moyen de paiement sauf accord exprès pour un autre moyen sans frais. Le supplément d'un mode de livraison plus coûteux choisi par vous n'est pas remboursé. Pour une vente, le remboursement peut être différé jusqu'à récupération des biens ou réception d'une preuve d'expédition, selon le premier événement, sauf si Les Meilleurs Popi propose de les récupérer.

Produits personnalisés et services commencés

Les biens confectionnés selon vos spécifications ou nettement personnalisés sont exclus du droit de rétractation (article L. 221-28, 3°). Cette exception ne s'étend pas automatiquement à une prestation de service. Si vous demandez expressément qu'un service commence avant la fin du délai, une rétractation peut entraîner le paiement de la part déjà exécutée, proportionnellement au prix convenu, sous les conditions de l'article L. 221-25. Pour un service entièrement exécuté, la perte du droit suppose les accords et la reconnaissance préalables exigés par l'article L. 221-28, 1° ; un BAT ne remplace pas ces formalités.

Références : Code de la consommation, articles L. 221-3, L. 221-18 à L. 221-28 et annexe à l'article R. 221-1. Textes consultés sur Légifrance le 13 octobre 2026.

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Veuillez compléter et renvoyer ce formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter d'un contrat pour lequel ce droit existe.

À l'attention de : SAS Les Meilleurs Popi

12 rue principale, 51700 Vandières - E-mail : contact@lesmeilleurspopi.com

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*) / pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Bien(s) ou prestation(s) concerné(s) :

Référence du devis ou de la commande (facultatif) :

Commandé le (*) / reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Date :

Signature du (des) consommateur(s), uniquement pour un envoi sur papier :

(*) Rayez la mention inutile.

Vous pouvez aussi envoyer une déclaration claire par e-mail. Une signature manuscrite n'est pas requise pour la notification électronique.